

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2017

Présents : R. MALINVERNO, G. GERBOD, O. PERRAD, J. FOURNIER, F. JOBARD, A. JACQUET, X. CHAUVIN, M. GUYON, J. MOREL, E. PROST-ROMAND, C. GENIN,

M. DURAFFOURG,

Excusés : D. DODANE, J. PARET, O. COURROUVILLE

Secrétaire de séance : Jacques FOURNIER

Convocation du 29 novembre 2017

- Le conseil municipal approuve le dernier compte rendu du conseil à l'unanimité et nomme Jacques FOURNIER comme secrétaire de séance.

1) Intervention de SOLIHA (réhabilitation presbytère)

M. LACANAL explique qu'au dernier conseil, il a présenté le chiffrage et l'avant projet détaillé ; M. le Maire a rencontré Madame la Trésorière pour recueillir son avis sur l'aspect budgétaire de l'opération ; il s'agit d'un projet important et onéreux qui s'inscrit dans la durée (amortissement sur 35 ans) et qui peut être soumis à des aléas (revenus locatifs qui doivent être constants), de plus les loyers devront être modérés en raison du conventionnement de cette opération de réhabilitation...

Le projet modifié à la demande du dernier conseil est présenté à l'écran ; la chaufferie est modifiée : le gaz est abandonné pour des granulés bois et un emplacement pour le silo de stockage est prévu, davantage de places de parking sont prévues, le local poubelles est supprimé puisqu'il est inutile (molochs en place sur la commune), un local ski est proposé en remplacement.

La toiture doit être reprise.

Le bois communal peut-il être utilisé pour être façonné, au lieu d'acheter le bois à l'extérieur ?

Par ailleurs SOLIHA expose que pour une opération non conventionnée, c'est-à-dire des loyers non encadrés et donc fixés librement, il existe un inconvénient majeur : le taux de TVA est de 20 % (au lieu de 5.5 %) et cette TVA n'est pas récupérable.

Le Conseil Municipal réfléchit à ces différentes propositions et doit statuer rapidement .

2) Intervention M.Gilles YVETOT (voyage école et bassin d'apprentissage)

Report de l'intervention de Gilles Yvetot, qui exposera les 2 projets plutôt en janvier .

3) Tarifs ski alpin saison 2017/2018 et participation de la commune pour l'achat des badges des enfants de Bellefontaine

Les tarifs fournis par le SMDT n'ont pas changé par rapport à l'année dernière, soit 120 €.

Le conseil propose que le tranche d'âge soit modifiée: la commune participera pour les enfants de 6 à 18 ans au lieu de 6 à 16 ans l'année dernière, moyennant une contribution de 70 € par forfait, au lieu de 80 € l'année dernière et 20 € par l'APEB(participation inchangée)

La participation des parents sera donc de 30 €, au lieu de 20 € l'année dernière.

Le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la délibération correspondante et tout autre document afférent à cette affaire.

4) IEMP (Indemnité d'Emploi des Missions de Préfecture)

La base de calcul ne changeant pas en 2017, le conseil en reparlera au cours de l'année 2018

L'IEMP reste en vigueur cette année.

5) Modification des statuts d'Arcade

Arcade doit modifier ses statuts en matière de prise de compétences OPH, Gemapi, renforcement intérêt de la voirie et déneigement pour les zones d'activités économiques, assainissement collectif et non collectif, contribution SDIS.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au maire de signer la délibération correspondante, et tout autre document afférent à cette affaire.

6) Renouvellement CDD Pascale Morel salle des fêtes

Pascale Morel souhaite renouveler son CDD pour la gestion de la salle des fêtes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 pour 2 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la délibération, le contrat et tout autre document afférent à cette affaire.

7) Concernant l'étude de faisabilité de la chaufferie bois par le cabinet Indigo pour un montant de 4 838,00 € HT (dossier géré par le Syndicat Mixte du Canton de Morez) , une subvention doit être sollicitée auprès de l'ADEME.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au maire de signer la délibération correspondante, et tout autre document afférent à cette affaire.

8) Dameuse ENB :

Pour rappel l'achat d'une dameuse auprès de la société KASSBOHRER a été acté et son coût s'établit comme suit :

- Dameuse FORMATIC : 89.000 € HT soit 106.800 € TTC
- Reprise dameuse PISTEN BULLY 100 : 20.000 € HT soit 24.000 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au maire de réaliser cette acquisition, de signer la délibération correspondante, et tout autre document afférent à cette affaire

Comptes rendus divers et questions diverses

- 1) L'appartement au-dessus de la mairie sera loué à M.DAVID et à Mme VENERI (qui sont parents d'un enfant de 20 mois) à compter du 1^{er} février 2018 moyennant un loyer mensuel de 515,00 € (dont 20 € de charges de ménage des communs)

- 2) le locataire de l'appartement au-dessus de l'école emménage au 15 décembre ; cet appartement sera occupé un couple avec un enfant de 8 ans.

Avec l'apport supplémentaire de 3 enfants (un couple avec 2 enfants arrivant sur la Commune dans bâtiment « Le Risoux ») l'effectif scolaire passera à 39 élèves au 1^{er} janvier 2018.

- 3) A la demande de M.le Maire, M. Ménigoz, inspecteur de l'éducation nationale, est venu le rencontrer, ainsi que Martine Guyon, déléguée au conseil d'école.

Sans être vouloir faire preuve d'un optimisme démesuré, M.MENIGOZ a tenu des propos rassurants quant au devenir « immédiat » de notre école.

Nous devons cependant rester très vigilants et c'est bien dans un souci d'évolution de notre démographie scolaire, que parmi les critères d'attribution des 2 appartements ci-dessus qui étaient vacants, figurait notamment celui de l'occupation par une famille avec enfant(s).

4) Nadine demande si le nombre de photocopies couleur à l'école peut être augmenté pour 2018, le maire demandera un rendez-vous avec Rex Rotary pour revoir le contrat et le surplus financier.

5) Vente de bois : Basile Buzzoni, agent de l'ONF a fait part à M.le Maire des ventes de bois pour l'année 2017 :

Vente de LEVIER : parcelle 10 : 16.510 € à BOSDURE

Vente de CHAMPAGNOLE :

Parcelle 16 : 17.578 € à CHAUVIN

Parcelle 6 : 8.880 € à DUCRET

Chablis : 9.063 € à MONNET-SEVE

Cessions dans les coupes :

620,12 €

Soit au total : **52.651,12 €**

Dépenses :

Exploitation des chablis : 5.318,00 €

Travaux sylvicoles : 6.608,76 €

Frais de garderie (sur les ventes 2016) : 9.752,15 €

Syndicat du Risoux (sur les ventes 2016) : 6.324,00 €

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Fait à Bellefontaine, le 26 décembre 2017

